



Commission du personnel
(collège des autres membres du personnel)

Genève le 26 février 2020



Syndicat des Services Publics - Genève



Communiqué de presse

Stop aux attaques injustifiées et non négociées sur les indemnités horaires en Ville de Genève Urgence d'une cessation anticipée d'activité pour les fonctions particulièrement pénibles et d'un plan d'encouragement à une retraite anticipée

Face à l'absence de toute négociation avec le Conseil administratif, l'assemblée générale du personnel de la Ville de Genève du 30 janvier dernier a décidé de mobiliser le personnel ce jour devant le Palais Eynard. Les organisations du personnel dénoncent le mépris du Conseil administratif envers les pratiques du partenariat social. Le personnel se rassemblera pour protester contre la baisse des indemnités horaires et pour l'ouverture de négociations sur la cessation anticipée d'activité pour les fonctions particulièrement pénibles et le plan d'encouragement à une retraite anticipée (PLEND).

La Cour des comptes relève à juste titre la nécessité d'harmoniser les pratiques sur les indemnités. Mais, la volonté du CA de s'attaquer aux indemnités horaires (travail du soir, de nuit, du samedi, du dimanche et des jours fériés et pour le service de piquet) et de supprimer les forfaits actuels est inacceptable. Ces horaires irréguliers ne sont pas sans conséquence sur la vie familiale, sociale, culturelle ou associative et doivent être compensés à leur juste valeur. L'attaque ne se limite pas aux horaires mais également aux indemnités de repas et de collation.

Le Conseil administratif ne fait que consulter les partenaires sociaux, en posant d'entrée de jeu que le montant de l'indemnité horaire tel que fixé ne bougera pas, soit une baisse allant de 16% à 75% voire plus. A ce stade la consultation relève plus de la cosmétique.

Le personnel exige donc d'ouvrir de véritables négociations avec le Conseil administratif et demande, de renoncer aux mesures d'économie sur les indemnités, de maintenir tous les forfaits justifiés, de maintenir le cumul des indemnités de nuit, week-end, jours fériés, car ce n'est pas le même inconvénient de service, de renoncer à supprimer les indemnités de repas et de collation, de trouver un accord négocié avec les organisations du personnel. Après deux séances de consultation, le personnel ne croit plus vraiment en la volonté du Conseil administratif de l'entendre.

Pour l'ouverture de négociations sur la cessation anticipée d'activité pour les fonctions particulièrement pénibles et le plan d'encouragement à une retraite anticipée (PLEND)

Les dispositions transitoires de la caisse pension CAP arrivant à échéance fin 2020, il y a urgence pour permettre aux employé-e-s de bénéficier d'une cessation anticipée d'activité ou d'une retraite anticipée à partir de 2021 puisque le personnel devra travailler 2 ans de plus. Les négociations sont interrompues depuis 2013 !

Le personnel demande au Conseil administratif de reprendre les négociations sans délai, d'avoir la liste des fonctions particulièrement pénibles, afin d'en débattre et que tous-tes les employé-e-s de la Ville de Genève bénéficient d'une retraite anticipée digne de ce nom à 62 ans ou d'une cessation anticipée d'activité à 60 ans pour les personnes exerçant une fonction particulièrement pénible.

Contacts

Pour le SSP : Corinne Béguelin +41 78 89.88.107

Pour le SIT : Valérie Buchs +41 79 45.45.840